

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DEVE 192 Subvention (14.000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile de France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France destinée à soutenir la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 27 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 14 000 euros est attribuée à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France destinée à soutenir la labellisation d'espaces verts parisiens, dont le jardin Saint Médard (5^e), en refuges LPO.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2020 et suivants sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO